



## COLLOQUE

*Construire la ville à partir de ses espaces publics*

*Lundi 13 mai 2019 - AJACCIO*

Ce colloque a été organisé à l'initiative de l'Agence d'Aménagement Durable, d'Urbanisme et d'Énergie de Corse. L'Agence s'est appuyée sur une mission d'assistance confiée à la Junior Entreprise de l'École d'Urbanisme de Paris, via une équipe composée de trois étudiants de master (Jaurès Djamadjibaye, Manon Duboust, Lisa Nguyen) accompagnés d'un enseignant (Laurent Coudroy de Lille).

## Le contexte

L'objet de ce colloque était de contribuer à convaincre les acteurs impliqués en Corse dans la planification et l'aménagement urbains de l'importance primordiale qu'il y a à s'intéresser aux espaces publics, c'est-à-dire aux espaces non construits entre les bâtiments. La qualité de leur organisation et de leur aménagement est une condition essentielle pour créer une ville à la fois fonctionnelle et agréable à vivre.

Or, on observe encore aujourd'hui des quartiers récents résultant de ce qu'on peut appeler un « urbanisme de promoteur » dans lesquels aucune attention sérieuse n'a été portée aux espaces publics ; pour cette raison, ces quartiers posent des problèmes à la fois aux responsables publics (ce sont des quartiers qui « fonctionnent » mal) et aux habitants (la qualité de vie y est généralement médiocre).

Ces quartiers ainsi conçus nous amènent à nous interroger sur plusieurs plans. Sur le plan de la domanialité, ces espaces sont souvent pour l'essentiel constitués de propriétés privées : logements privés dans des immeubles privés, construits autour de parkings privés ; zones commerciales ou d'activités elles aussi privées. Dans ces espaces nouvellement construits, il semble qu'une vie entière peut ainsi se dérouler dans des espaces uniquement privés, que ce soit pour le logement, le travail, les achats ou les loisirs.

Par ailleurs, on peut s'interroger sur les fonctions qu'assurent – et qu'en réalité ils n'assurent pas ou mal – des espaces de ce type. Les fonctions habituellement attribuées à des espaces publics sont ici réduites à la portion congrue, voire inexistantes : liaisons entre quartiers, espaces de circulation ouverts à tous les modes (marche, vélo, transports en commun, etc.), espaces de déambulation, de rencontre, etc. Le résultat visible est que ce type d'espaces n'est jamais en pratique prévu pour permettre la circulation autre qu'automobile, mais non plus la déambulation, la rencontre, bref, ce qui fait l'intérêt et le charme millénaire de la ville.

Cette importance portée à l'espace public est ancienne. C'est cette idée qu'exprime l'écrivain Louis-Sébastien Mercier dès le 18<sup>ème</sup> siècle dans *Tableau de Paris* : « la ville commence avec le trottoir » ; ou encore le philosophe Emil Cioran au 20<sup>ème</sup> siècle : « on pourrait dire que la ville discontinue d'aujourd'hui, celle de la voiture, se repère grâce à la fin du trottoir ». C'est la raison d'être des grands boulevards haussmanniens, de permettre au peuple des grandes villes de se donner à voir à lui-même, depuis le grand bourgeois jusqu'à l'ouvrier, et cela dans le plus parfait anonymat. C'est exactement de cela dont parle le texte de la chanson bien connue d'Yves Montand.

Rappelons-nous que la ville fait partie des plus anciennes inventions humaines, probablement même antérieure à l'écriture dont elle a certainement accélérée

l'apparition ; et la raison première de l'invention de la ville, c'est qu'elle permet la rencontre, l'échange (humain et aussi économique), et c'est tout cela que l'absence d'espace public freine ou empêche.

Vis-à-vis du fonctionnement général de la ville moderne, l'absence ou le mal aménagement de l'espace public pose notamment problème sur le plan de la mobilité des personnes : la ville ainsi construite s'avère peu fonctionnelle, menacée en permanence de thrombose automobile, difficile à vivre pour de nombreuses catégories de personnes, notamment parmi les plus vulnérables (jeunes, personnes âgées, handicapées, et plus généralement les personnes ne disposant pas de moyen de déplacement motorisé). Ces quartiers dont la connexion aux voiries existantes n'est pas pensée, si ce n'est via l'utilisation systématique de la voiture se révèlent être au bout du compte de véritables lieux de relégation pour les personnes non motorisées.

L'absence d'espaces publics - au sens d'espaces appartenant au domaine public et ouverts librement au public - génère aussi des lieux sans présence significative de piétons, ce qui entraîne des problèmes de sécurité et de qualité de vie. De tels espaces où la présence humaine est rendue intermittente sont en effet souvent davantage concernés par les actes d'incivilité.

Enfin, la ville privée d'espaces publics aménagés débouche la plupart du temps sur une forme urbaine déstructurée, sans cohérence, sans grande valeur patrimoniale, et de ce fait avec un risque à terme de dévalorisation du patrimoine bâti.

## Programme

### **9 h 00 Ouverture du colloque**

par M. Jean BIANCUCCI, Président de l'AUE

### **9 h 15 Présentation de la journée**

par Laurent COUDROY de LILLE, Professeur à l'Ecole d'Urbanisme de Paris

## **CONTEXTE ET ENJEUX DES ESPACES PUBLICS**

### **9 h 30 Ajaccio et Bastia au XXème siècle : urbanisme et espace public**

Antoine-Marie GRAZIANI, Professeur à l'ESPE de Corse

### **10 h 00 Espace(s) public(s) : une espèce en voie de disparition ?**

Jérôme MONNET, Professeur à l'Ecole d'Urbanisme de Paris

### **10 h 30 Echanges avec la salle**

## **LES ESPACES PUBLICS : UNE PRIORITE**

### **11 h 00 Table-ronde : penser et construire la ville à travers les espaces publics**

Jean Christophe CHADANSON, directeur-projet urbain, Bordeaux-Métropole

Morgane DELARC, docteur en urbanisme

Stéphane MERCIER, maître de conférences à l'Ecole d'Urbanisme de Paris

Jean-Joseph FOLACCI, directeur général des services techniques, Ajaccio

## **PARTICIPATION, PRODUCTION ET GESTION DES ESPACES PUBLICS**

### **14 h 00 Table ronde : quels outils pour quels espaces publics ?**

Emmanuel REDOUTEY, maître de conférences à l'Ecole d'Urbanisme de Paris

Jean-Christophe CHADANSON, directeur-projet urbain, Bordeaux-Métropole

Annelyse COMPARET, architecte-paysagiste, Grenoble-Alpes Métropole

Présilia LANGEVIN, co-fondatrice de l'agence alt.Urbaine, Grenoble

Loïc MARTIN, architecte-urbaniste, AUE

### **16 h 30 Conclusion et clôture du colloque**

Philippe ISTRIA, chef du département Observation Suivi PADDUC, AUE

## Les intervenants

**Jean-Christophe CHADANSON**, Urbaniste et Directeur de l'équipe projet urbain à l'a-urba (agence d'urbanisme de Bordeaux Métropole), auteur de l'ouvrage (avec Yan Le Gal et Jean-Michel Marchand : *Pour des espaces publics ordinaires de qualité*, PUCA, 2014)

**Annelise COMPARET**, Architecte paysagiste DPLG, elle est responsable du service technique et environnement de la commune de Jarrie et chargée de mission Paysage et qualité des espaces publics pour la conception du Guide métropolitain des espaces publics et de la voirie pour Grenoble Alpes Métropole.

**Laurent COUDROY DE LILLE**, maître de conférences à l'École d'Urbanisme de Paris, (histoire de l'urbanisme).

**Morgane DELARC**, docteure en urbanisme (l'urbanisme sur l'expérience, les savoirs et pratiques des professionnels de l'aménagement avec pour cas d'études les places parisiennes en projet).

**Jean-Joseph FOLACCI**, directeur général des services techniques de la ville d'Ajaccio.

**Antoine-Marie GRAZIANI**, professeur des universités à l'ESPE de Corse (Recherches sur l'histoire de la Méditerranée occidentale au cours de la période moderne).

**Précilia LANGEVIN**, co-fondatrice de l'agence alt.Urbaine à Grenoble (urbanisme tactique, prise en compte des usages, outils d'évaluation des espaces publics).

**Stéphane MERCIER**, paysagiste-urbaniste, maître de conférences associé à l'École d'Urbanisme de Paris.

**Jérôme MONNET**, géographe-urbaniste, professeur à l'École d'Urbanisme de Paris, (Recherches sur les usages et les aménagements des espaces publics dans les grandes métropoles).

**Emmanuel REDOUTEY**, architecte, docteur en urbanisme, maître de conférences associé à l'École d'Urbanisme de Paris, et fondateur de la société ER U&P.

**Loïc MARTIN**, architecte-urbaniste à l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse (AUE).

**Philippe ISTRIA**, chef du département Observation et suivi du PADDUC à l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse (AUE).

## Intervention de Jean Biancucci, Président de l'AUE

### Introduction au Colloque « construire la ville à partir de ses espaces publics »

---

Bonjour et merci à tous d'être présents aujourd'hui pour ce colloque, plus que d'actualité sur « comment construire la ville à partir de ses espaces publics ».

La question qui nous est posée n'est pas simple. Elle pourrait se résumer de cette manière : qu'est-ce qu'un territoire dynamique et attractif, et comment se construit-il ?

On pourrait, si vous en êtes d'accord, considérer que 3 éléments majeurs en déterminent le contenu, à savoir :

Pouvoir se former et travailler sur son territoire ?

Vivre en bonne santé et se déplacer sur son territoire.

Habiter son quartier, sa ville, son village et l'habiter avec bonheur !

Tony Casalunga me disait : « il ne suffit pas d'habiter la Corse, il faut être habité par elle ».

S'y ajoute donc un 4<sup>ème</sup> élément, ou plutôt un niveau transversal qui permet d'intégrer une dimension culturelle et philosophique d'ensemble.

C'est d'ailleurs l'ambition du Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse :

Tourner le dos à l'approximation, au coup par coup, au *lascià core*...

Faut il rappeler qu'il a fallu plusieurs décennies pour aboutir à ce projet de société partagé ? Projet qui permet d'asseoir une vision cohérente et prospective et qui est pour nous le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques

A l'heure où la prégnance du marché est telle que la réussite économique ne s'imagine qu'à travers la constructibilité et le développement du bâti, à l'heure où, au motif d'incompréhension et de rigueur trop forte, les textes de lois s'empilent les uns sur les autres dans des délais toujours plus courts, où chaque jour on cherche à remettre en cause notre Plan de Développement, où le défi et la nécessité, de la planification et de l'aménagement semblent être des objectifs inatteignables, mettre en exergue la notion d'espace public s'impose comme primordiale et incontournable.

Une notion qui paraît difficile à saisir et qui demande un examen détaillé. L'objectif étant que l'espace public s'insère dans un ensemble urbain fonctionnel et agréable. Il est encore trop rare aujourd'hui d'avoir des raisonnements d'ensemble et d'imaginer sa ville, non pas avec ce que l'on peut appeler un « urbanisme de promoteur » et des immeubles sortant de terre au coup par coup un peu partout, mais globalement.

Le logement, les parkings, les espaces verts, les secteurs commerciaux, les loisirs... doivent fonctionner en synergie.

C'est l'équilibre qu'il nous faut trouver.

C'est la raison pour laquelle l'aménagement du territoire tient une place centrale dans les nouveaux équilibres. Nous devons partager nos expériences, nos interrogations nos connaissances, éventuellement nos certitudes, quel que soit la place qu'on occupe dans la société, simple citoyen, élus, universitaire, technicien administratif...

Nous sommes là pour ça aujourd'hui et je vous remercie encore une fois d'être présents. Par avance je remercie tous ceux qui participent à cette journée d'échange. Considérons que le travail d'aujourd'hui n'est qu'un début et que chacun aura à cœur non seulement de donner en partage sa vision des choses mais aussi de contribuer à créer toutes les conditions pour que ce partage soit productif et amène les responsables politiques que nous sommes à enrichir le contenu et la cohérence des politiques publiques à mettre en œuvre, que l'on soit élu communal, conseiller ou responsable communautaire, conseiller ou responsable à la collectivité de Corse.

Je laisse à présent la parole à M. Laurent Coudroy de Lille qui animera la journée.

## SEQUENCE 1 : CONTEXTE ET ENJEUX DES ESPACES PUBLICS

### **Antoine-Marie GRAZIANI, Professeur à l'ESPE de Corse**

#### **Ajaccio et à Bastia au 20ème siècle : urbanisme et espace public**

*Cette intervention introduit les enjeux historiques ayant accompagné l'aménagement des principales villes de Corse, à travers une histoire comparée des principales places de Bastia et Ajaccio du XVIIIème au début du XXème siècle. Elle vise à initier une réflexion sur les espaces publics dans le processus de développement de ces deux villes.*

### **Jérôme MONNET, Professeur à l'Ecole d'Urbanisme de Paris**

#### **Espace(s) public(s): entre l'idéalisation et la gestion technique, quelle place pour l'urbanisme?**

*Comment définit-on un espace public et de quels moyens dispose-t-on pour cela ? C'est la question qui guide cette intervention. L'espace public peut être défini par son rôle politique idéal, en tant qu'agora accessible sans conditions à toutes les personnes et à l'expression des opinions les plus variées. Mais dans le monde professionnel, on rencontre plus souvent des acceptions technico-réglementaires distinguant la voirie, les espaces verts ou les lieux recevant du public. Entre ces deux perspectives, la prise en compte des usages crée un lien que Jérôme Monnet aborde au travers d'une typologie couvrant différents enjeux d'organisation et de gestion, tels que la mobilité, la communication, la consommation, le stationnement, les déchets, l'ordre public etc., afin de proposer à travers ces différents usages une grille de lecture de l'espace public.*

- Espace public, définitions multiples

En politique, l'espace public renvoie à un espace de délibération, là où Habermas parlait de sphère et non d'espace public, c'est un lieu où l'on s'expose.

La définition de l'espace public peut-être enrichie par les sciences sociales, à travers la micro-sociologie et la philosophie interactionniste. Que se passe-t-il lorsque deux inconnus se rencontrent ? Ce qui est constitutif du public, c'est d'être en situation de rencontrer des inconnus. Cette métaphore théâtrale se retrouve chez Goffman, où l'espace public devient une scène.

Du point de vue juridique, un espace public est défini par le droit, c'est une catégorie d'espace définie par le régime juridique, avec des subtilités comme les « lieux accueillant du public », qui sont des espaces privés juridiquement, qui répondent à des normes



permettant l'accueil du public. L'espace public médiatique, la sphère publique, correspondent à un espace d'échange et de formation de l'opinion publique.

Aujourd'hui les débats sont ouverts autour de la privatisation grandissante de l'espace public, de sa disparition. Pourtant il s'agit d'une entité précieuse puisque l'espace public se situe au croisement de toutes les sphères évoquées précédemment, par son caractère multiple et ouvert.

- Proposition d'une théorie des usages publics de l'espace.

C'est l'usage qui détermine ce qu'est l'espace. Tout ce que les humains font de l'espace est un usage de l'espace. Dès lors, à quelle typologie recourir pour s'y retrouver?

Théorie de l'usage public de l'espace : c'est lorsqu'on a un usage public de l'espace qu'on produit un espace public, alors que pour la sociologie, c'est lorsque l'on fait quelque chose en public, c'est à dire sous les yeux d'autrui, que l'on produit un espace public.

L'usage public de l'espace débouche sur une typologie partagée entre d'une part des usages fonctionnels, qui répondent à un besoin qui ne peut être satisfait que dans l'espace public et d'autre part des usages normatifs qui servent à normer l'espace public. Il existe des inter-déterminations des usages entre eux.

« **Relier** » est l'usage fondateur qui crée l'usage public : il s'agit de pouvoir emprunter un espace pour aller d'un point A à B. On peut l'emprunter un passage mais l'on n'en est pas propriétaire, le partage de l'espace avec autrui est la condition nécessaire au développer d'autres usages. Pour relier correctement un point A à un point B, il faut d'autre part pouvoir **s'orienter**, être informé, avec par exemple la présence de panneaux indicateurs facilitant l'orientation et évitant de se perdre.

« **Abandonner** » renvoie à tout ce qui relève des usages de l'espace public pour y laisser quelque chose, par exemple des déchets de consommation (on peut consommer une cigarette dans l'espace public et y jeter son mégot). Ici, c'est l'**usage** qui rend l'espace « public » car si l'on s'autorise à jeter un mégot par terre, on désigne cet espace comme public, alors qu'il est peu probable de jeter un mégot à terre chez soi. Stationner, c'est également un abandon – bien que provisoire – dans l'espace public. On gare sa voiture dans rue, et l'espace public est chargé de garder les affaires tant qu'on n'est pas là. Cette logique de l'abandon s'applique également aux personnes, les mendiants peuvent ainsi s'abandonner à la charité publique.

**Réguler** : Utilisation de l'espace public pour réguler les usages publics. Réguler revient à autoriser, interdire, tolérer des usages.

**Symboliser** : la ville, la société, l'ordre. Une place publique, de par son aménagement, peut être la manifestation d'une volonté organisatrice, d'un régime politique par exemple.

A l'inverse de l'urbanisme fonctionnaliste qui attribue à chaque espace un usage, cette approche de l'espace public par l'usage en fait un espace de liberté où les usages s'entremêlent.

- Diversifier les usages de l'espace public

Exemple : sur une voirie, on retrouve des usages « **orienter** » avec les panneaux de signalisation, l'usage « **relier** » car la route permet de circuler d'un point à un autre ; l'usage « **réguler** » est également présent avec l'obligation de respecter le code de la route. On peut également y stationner, et donc « abandonner » sa voiture.

Toutefois, une voirie a tendance à stériliser d'autres usages. En effet, l'impératif de fluidité de la circulation des véhicules et de la sécurité des piétons fait que tous les usages autres qu'automobiles deviennent des gênes. La logique de la circulation véhiculaire pose problèmes aux mobilités pédestres, les infrastructures et autres rond-points sont autant d'obstacles aux mobilités douces.

Dès lors, comment convertir la voirie en espace public et garantir une diversité d'usages ? Pour cela, il s'agit avant tout de reconnaître la co-présence d'un éventail de mobilités et d'activités, notamment pédestres, dont les usages sont plus riches que les usages automobiles. Lorsque l'on marche, on peut se promener, marcher en écoutant de la musique, s'asseoir sur un banc, marcher en groupe pour se sociabiliser, rencontrer quelqu'un. L'espace public permet ainsi une diversité d'usages. Construire la ville à partir des espaces publics doit donc passer par une prise en compte des usages et favoriser leur diversité.

### **Echanges avec la salle :**

#### Question 1 :

Comment transforme-t-on une voirie en espace public ?

#### Réponse, par Jérôme Monnet :

Si un usage est hégémonique ou unique, il ne s'agit pas d'un espace public. Pour exemple, le conseil départemental du Val de Marne souhaite actuellement changer de paradigme et transformer les voiries départementales en espaces publics à vivre. Cette transformation passe par une prise en compte des usages qui y ont cours, afin de permettre l'apparition de nouveaux usages. Cette transformation passe par l'établissement d'un dialogue nouveau entre les différents services, ici le service de la voirie doit apprendre à dialoguer avec celui des espaces verts car un espace public se situe à l'articulation entre plusieurs services. Avant de passer à la construction, il faut revoir le fonctionnement en silo des services et créer plus de dialogue, de transversalité et de synergies entre ces services.

### Question 2 :

Dans le temps long, comment peut-on repérer les potentialités des places ?

#### Réponse, par Antoine-Marie Graziani :

Dans les documents, en regardant les classements. Dans la réalité, au fur et à mesure qu'on avance dans le temps, on peut repérer dans les documents différentes visions de la manière dont on envisage les places publiques et une ville de manière générale. A partir d'un document, certaines choses sont révélées. Il faut alors se poser les bonnes questions, comment telle ou telle chose a été réalisée ? A quoi sert-elle ? En prenant un espace et en recoupant les différents documents qui s'y réfère, on peut deviner son évolution.

Dans la réalité, les documents ne sont pas réalisés pour les mêmes raisons suivant les temps. C'est le discours qui crée la cohérence entre les différents documents. Par exemple, pour le port d'Ajaccio, il existe des documents expliquant pourquoi le port est dangereux, puis un autre document sur les aménagements du port, et un autre sur l'accessibilité du port. Les documents d'urbanisme permettent une grille de lecture des places, ils renseignent sur leur histoire, leurs spécificités et leurs évolutions possibles.

### Question 3 :

Aujourd'hui la population n'est plus tournée vers l'espace public, il y a une « tyrannie des espaces publics » qui n'amène plus aux échanges, à la rencontre dans les espaces publics. L'espace public premier devrait être celui de la marche, de la déambulation, mais sa qualité est de plus en plus médiocre. Comment cela s'explique-t-il ?

#### Réponse, par Jérôme Monnet :

S'il y a un indicateur assez solide, c'est la baisse continue de l'autonomie des enfants, et avec l'espace parcouru par les enfants seuls. Une politique favorable à la marche a comme indicateur ce dont bénéficient les différentes catégories de populations, et les enfants sont un bon indicateur. Cependant, les indicateurs ne sont pas concordant sur le fait que les espaces publics intéressent moins les sociétés contemporaines que celles du passé.

Concernant le repli sur soi, la communication privée n'a pas remplacé la communication publique, elles sont venues s'hybrider, dans les deux sens. Dans tous nos usages publics de l'espace, nous agissons en étant connectés ailleurs. Cela vaut pour la transformation de l'espace public, et de l'espace privé. En tirer des conclusions sur l'aménagement reste compliqué, mais il est possible de prendre des partis d'aménagement pour rendre nos espaces publics plus conviviaux.

## SEQUENCE 2 : LES ESPACES PUBLICS : UNE PRIORITE

### Jean-Christophe CHADANSON, directeur-projet urbain, Bordeaux-Métropole

*Jean-Christophe Chadanson a participé au renouveau bordelais. A Bordeaux, l'action sur les espaces publics repose au départ sur un ensemble d'opportunités liées au projet de tramway, saisi par la communauté urbaine de Bordeaux comme une occasion de redonner de l'attractivité à la ville via le fleuve et à travers la création d'espaces publics ordinaires de qualité. Le tramway a été un moyen de reconquête des espaces publics bordelais et a permis d'alimenter une réflexion plus globale sur la manière de construire des espaces publics de qualité partout et pour tous.*

- Le tramway comme moyen de reconquête des espaces publics

En 1996, Alain Juppé alors premier ministre devient le maire de Bordeaux. Il se demande comment retrouver une attractivité dans le centre de Bordeaux, dans un contexte où les autoroutes urbaines ont favorisé l'étalement urbain et un éclatement des polarités.

Pour redynamiser le centre de Bordeaux, il entreprend une stratégie de reconquête urbaine des espaces publics à travers le tramway. C'est dans la concordance de politiques publiques différentes, retransformées par le prisme des espaces publics que se joue ici la politique urbaine.

Une nouvelle ligne de tramway est aménagée le long des quais de Bordeaux, cela a pour effet de déplacer l'attractivité de la ville vers le fleuve et de dynamiser cette partie de la ville jusqu'ici délaissée.

- Comment produire un espace public de qualité partout et pour tous ?

L'espace public est notamment constitué de points de connexion ordinaires, des micro-centralités sur lesquelles engager des politiques urbaines. Les espaces publics, c'est un endroit où la notion de distance disparaît lorsqu'on s'y sent bien. Un espace public ce sont à la fois des lieux emblématiques, et des lieux quotidiens, ordinaires, dont il faut toutefois assurer la qualité.

Plusieurs clés de réussites :

- **définir une armature des espaces publics ordinaires** : suppose de travailler sur la porosité de la ville, , dessiner des trames de porosité pour permettre l'usage de la marche, du vélo. L'espace public devient un support physique, qui à la fois relie et permet la diversité des lieux et des usages.

- **découper la ville en deux catégories** : les voies principales et la ville apaisée, par la réduction de la vitesse, le nivèlement.
- **transformer l'ensemble des voiries en architecture** : la voirie c'est une architecture, c'est une forme urbaine avec des bords qui sont des paysages ou des fronts urbains, c'est une architecture en creux. Comment ? Par exemple en mettant des transports collectifs sur une rocade, en permettant une riveraineté, un contact avec le territoire par le biais des arrêts, qui permettent à leur tour de reconnecter la voirie au territoire.

### **Morgane DELARC, docteure de l'Ecole d'Urbanisme de Paris**

*Morgane Delarc a réalisé une thèse sur le projet « Réinventons nos places » de la ville de Paris. Cette intervention vise à clarifier les attendus et objectifs de la Ville de Paris sur cette politique qui porte sur des lieux emblématiques de la capitale, initiée par Anne Hiladgo lors de la mandature en 2014.*

Au départ, ces places sont pour la plupart de grands giratoires, avec peu de place au piéton. Le premier objectif de ce projet est de passer de la voirie à des lieux d'usages, le deuxième objectif est qu'il faut remplir l'espace libéré pour les usagers autres que la voiture. Cette demande a été adressée aux services techniques (voirie et espaces verts) et progressivement, on assiste à l'arrivée de nouveaux acteurs dans la fabrique de la ville (collectifs pluridisciplinaires, associations, habitants engagés, sociologues etc.).

On constate ainsi que le projet devient dans l'imaginaire des services une solution à des problèmes rencontrés dans l'espace public (inégalité d'usages suivant le genre, place du numérique, etc.). Les places deviennent des terrains d'expérimentation.

Par exemple sur la place du Panthéon, la ville de Paris souhaité réaménager la place à travers le prisme du genre afin de la rendre plus inclusive et de l'aménager pour tous, notamment les femmes. Cette expérimentation a été possible par l'ajout d'un sociologue dans l'équipe projet, afin d'assister les services techniques peu acclimatés à ce type de démarche. Une acculturation a donc été nécessaire pour construire différemment cette place.

La Ville de Paris lance pour chaque place des appels d'offre auxquels répondent des collectifs aux compétences pluridisciplinaires : l'idée est de proposer sur les places des expérimentations, avec le droit à l'erreur que cela implique. Cette part belle donnée à l'expérimentation permet de concerter autrement, de renforcer la participation, de vivre autrement le temps du chantier etc.

Cela permet de repenser la fabrique de la ville, les façons d'aménager et de faire de ce projet un temps d'apprentissage, afin de se former, de dépasser le travail segmenté au sein des services - et accessoirement d'imposer une « doctrine Hidalgo », c'est-à-dire une manière d'aménager les espaces publics qui correspond à sa mandature.

### **Stéphane MERCIER, professionnel et maître de conférences à l'Ecole d'Urbanisme de Paris**

*Pourquoi les espaces publics sont importants ? Comment accompagner les maitrises d'ouvrage dans la création d'espace public ? Qu'est-ce que cela implique pour la maitrise d'œuvre ? Pour Stéphane Mercier, le compromis est de considérer les espaces publics comme des jardins, des espaces qui racontent une société, avec une transformation des espaces qui fait l'objet de débat de société, et qui transforme par là même les perceptions.*

- Penser représentation plutôt que fonctionnalité

L'intervention de Stéphane Mercier est basée sur son parcours de professionnel. Lors des réponses aux appels d'offre, il remarque la tendance des candidats à engager une réflexion sur l'utilitarisme d'un espace, ce qui entraîne une sorte de prédéfiniion des usages qui vont être attribués à tel ou tel espace, alors qu'un espace public va par définition, évoluer dans le temps.

Le rôle des maitres d'œuvre est de mettre en forme un besoin. Pour cela, il faut se poser les bonnes questions. Qu'est-ce que cet espace représente ? Comment est-il vécu ? Existe-t-il des formes d'attachement ? Et en contrepartie, qu'est-ce qu'on ne veut plus dans la manière de construire les villes et les espaces publics ? (ex : voiture, zonage des jeunes comme éléments répulsifs). La réponse fonctionnelle ne suffit pas et pour mettre en forme ce besoin, il faut recourir à la représentation.

- Exemples :

Dans la revitalisation des centres bourgs ruraux, la question des espaces publics est déterminante et essentielle pour répondre à cet enjeu. La vitalité d'un centre bourg passe en partie par ses espaces publics, qui deviennent support des usages et synonyme de vitalité.

Le désir du vert : la nature en ville apporterait bien-être et confort, la nature en ville est une sorte de projection, c'est une manière de rendre la ville acceptable, en introduisant des éléments naturels et pas seulement d'ornement.

## **Marie-Christine Battesti, directrice de l'habitat à la ville d'Ajaccio**

*A Ajaccio, les deux quartiers des Cannes et des Salines font l'objet d'un projet de renouvellement urbain dans le cadre du dispositif QPV (Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville). Ces deux quartiers coincés entre la rocade et le front de mer se tournent le dos, sans connexions entre eux. Les voiries y sont dégradées et on peut déplorer un manque d'harmonisation des revêtements des sols, de nombreuses friches, des bâtiments abandonnés. Dans le cadre de ce projet, une quarantaine d'interventions sur les espaces publics ont été menées.*

L'objectif de ces interventions est de connecter ces quartiers entre eux ainsi qu'au reste de la ville, d'introduire plus de porosité entre les espaces, de clarifier les trames viaires et piétonnes. Ces deux quartiers présentent de nombreux problèmes de domanialité, avec une lecture peu visible. Les espaces publics ont été vus comme une opportunité d'apporter de la clarté dans cette lecture, en mettant de l'ordre dans les intentions de chacun et en leur attribuant un statut.

Une attention particulière a été portée à la dimension routière, urbaine, architecturale, paysagère de ces espaces publics, afin de créer une identité pour l'ensemble du projet de renouvellement urbain. Les espaces publics ont été pensés pour être flexibles, c'est-à-dire non fixés dans le temps de manière à pouvoir anticiper les changements à venir. La sécurité et le confort du piéton sont également au cœur de ce projet de réaménagement, tout comme la cogestion et l'entretien de ces espaces, qui seront à termes confiés à la GUP.

## **Echanges avec la salle**

### Question 1 :

Est-ce que la question des assurances, de la sécurité pèse sur les pratiques professionnelles ?

### Réponse par Morgane Delarc et Stéphane Mercier :

**M.D :** Le respect des normes rend les aménagements complexes, le mode expérimental, le temps court, l'essai permettent plus de liberté. Les interventions légères permettent de dépasser ce type de question temporairement.

**S.M :** C'est également une question d'attitude, a-t-on envie que la question de la sécurité, de la norme guide tous les aménagements ? La question sécuritaire n'est pas une question de norme, mais elle est liée à une volonté de construire des espaces publics facilement contrôlables. C'est une demande assez systématique dans les cahiers des charges. Dès lors, comment fait-on pour faire des espaces publics pour tous lorsqu'on sait que tout le monde ne veut pas être contrôlé ?

### Question 2 :

Comment sont financés les travaux ? Qu'est-ce qui reste à la charge de la commune dans le cas du projet Cannes-Salines ?

Réponse, par Marie-Christine Battesti :

Cela a été financé par l'ANRU, les bailleurs sociaux, la collectivité de Corse, l'Etat, le département et des financements complémentaires pour les aménagements hydrauliques. La ville d'Ajaccio a financé 10% du projet.



## SEQUENCE 3 : PARTICIPATION, PRODUCTION ET GESTION DES ESPACES PUBLICS

### **Emmanuel REDOUTEY, maître de conférences à l'École d'Urbanisme de Paris**

*Programmer, cela revient à écrire en amont. C'est une démarche, un processus collectif et tous les acteurs doivent être partie prenante de celle-ci. Comment prendre alors en compte les usages dans la programmation ?*

- Comment prendre en compte les usages dans la programmation ?

Il ne faut pas penser en termes de **besoins**. Les besoins sont les faux-amis des programmistes car ils traduisent quelque chose à un instant T, ils sont statiques, là où les **usages** obligent à penser la programmation dans le temps long, les processus et les évolutions.

A l'initiation d'un projet d'espace public, il faut se poser des réflexions préalables. Il faut établir une distinction entre les usages passés (la mémoire du lieu, qui perdure sous différentes formes), les usages actuels (ou les non-usages, liés à des problèmes d'occupation, d'accès, d'entretien par exemple) et les usages projetés (qui peuvent résulter de l'imaginaire de la population dans le cas d'un processus participatif engagé).

L'aménagement ou le réaménagement d'un espace pose la question des images, des représentations, des attentes et des craintes pour les riverains. L'enjeu est de parvenir à un consensus, en répondant à des attentes qui peuvent se révéler particulières, tout en œuvrant dans l'intérêt commun.

- Méthodologie

#### **1) Ne pas vouloir d'abord lister des usages, mais s'intéresser plutôt aux usagers.**

Exemple : Programmation des usages et activités temporaires dans le cadre de la place de la République à Paris. La question des usages s'est posée après les concours et la programmation a été choisie en concertation avec la maîtrise d'œuvre.

Au départ, la ville souhaitait y mettre un kiosque ou un café, ce qui impliquait une concession marchande sur un espace public qui aurait exclu certains usagers. Des usages insoupçonnés se sont révélés une fois la place aménagée ; c'est devenu un lieu de glisse urbaine et des aménagements ont été ultérieurement effectués pour répondre à cet usage. En résumé, il est illusoire de vouloir maîtriser les usages en amont. .

#### **2) Cartographier les usages et les intentions, penser les rythmes et les temporalités.**

Il existe des usages récurrents, anodins qui peuvent passer sous silence. Il existe d'autres usages réguliers, comme la marche, la pratique sportive, et des usages plus exceptionnels

comme la tenue d'évènements, qui amène alors à considérer l'espace public comme un équipement public, avec les implications techniques que cela impose. Penser ces différentes fréquences d'usages amène à construire des espaces publics flexibles.

### 3) Définir ce qui soit être défini :

Laisser des usages ouverts, libres, sans usages affectés précisément. L'aménagement doit permettre de diversifier et non de contraindre les usages.

### 4) Anticiper la gestion

Afin d'articuler la technique et l'usage, aménager implique souvent de penser en réseau.

La programmation doit prendre en compte la qualité urbaine du projet (appuyer le projet sur un vrai diagnostic), la qualité de gestion (fonctionnement, anticipation, articulation de la technique et de l'usage) et la qualité d'usage (prise en compte de l'évolutivité, des perceptions des usagers). Les espaces publics doivent être vus comme des lieux pour expérimenter, tester des choses, ils doivent être adaptables et transformables. Au final, peut-être qu'un projet d'espace public doit-il par essence être inachevé, de manière à accueillir ce qui n'a pas été prévu.

### **Anne-Lise COMPARET, architecte-paysagiste, Grenoble-Alpes Métropole**

*A la métropole grenobloise, les élus se sont mis d'accord sur un travail commun : à travers ce guide, ils ambitionnent de créer une vision commune, tout en reconnaissant les caractéristiques positives ou négatives de chacune des 49 communes de Grenoble Métropole. L'idée de ce guide est de créer un cadre contraignant pour obliger le changement, tout en garantissant une part de liberté à l'intérieur du cadre.*

Les élus métropolitains ont délibéré pour garantir qu'en 2030, 50% de l'espace public serait consacré à l'intensité sociale et à la vie locale et seulement 50% accessible à la voiture. La délibération acte aussi que 25% de la surface globale des espaces publics sera de pleine terre, perméable et planté.

Parmi les pistes dégagées dans le guide des espaces publics et de la voirie de Grenoble, les exemples suivants ont été abordés :

- **La santé et le bien-être du vivant dans les villes, une mixité heureuse :** comment ce moteur de conception peut-il prendre le pas sur celui de la mobilité motorisée? (les usages/les mobilités)
- **Comment redonner de la vie à la ville morte :** adéquation entre ce que l'on veut et ce que l'on fait. Quel est le besoin spécifique de nature de chaque projet et comment le sanctuariser ? (grille du guide)

- **L'espace public, comme créateur de solidarité :** comment, par une concertation participative et des aménagements éphémères peut-on développer nos capacités de solidarité et d'adaptation et préparer l'avenir.

### **Jean-Christophe CHADANSON**

*Jean-Christophe Chadanson a participé à la mise en place d'un guide sur la construction des espaces public à Bordeaux. A travers ce guide, il ne s'agit pas de créer une direction spéciale, mais de veiller à la prise en compte de toutes les opportunités dans les politiques plus sectorielles (réseaux, espaces verts, mobilités, patrimoine...) pour coordonner les décisions en matière d'espace public. Plutôt que de réglementer, il préconise d'opter pour une stratégie globale afin de construire des espaces publics qui ont du sens.*

- Quels outils pour construire la ville à partir des espaces publics ?

#### **1) la stratégie : au sens politique du terme**

Cela ne va pas de soi de construire la ville à partir des espaces publics, il y a le besoin d'une formulation stratégique. A Bordeaux, l'articulation entre la mobilité et l'urbanisme est partie d'une réflexion sur l'attractivité, elle a ensuite été formulée à partir d'un document stratégique, et non réglementaire.

#### **2) le concours**

Outil d'accélération, qui doit aider à la définition d'un programme. On peut recourir au concours même pour des choses simples. Le concours permet de prendre un temps de réflexion, de se demander quels sont les objectifs d'aménagement à donner, à valider, et seulement ensuite passer à la phase opérationnelle.

#### **3) le règlement**

En imposant, par exemple, un pourcentage de construction d'espace dit commun, on aboutit à la création d'une typologie des communs (sorties ascenseur, traitement des déchets, locaux à vélos, coursives), qui sont autant d'espaces propices aux échanges et à la rencontre.

#### **4) le guide**

Il fait office de référentiel, de boîte à outils, il permet l'acculturation. A travers un guide, nous sommes tous des producteurs d'espaces publics puisque nous avons une base commune pour échanger et les construire. Le guide permet d'identifier des cibles, des marqueurs, des choix techniques.

## 5) les plans

### Prescillia LANGEVIN, fondatrice de ATL Urbaine

*Prescillia Langevin est la fondatrice de l'agence ALT Urbaine, agence de design collaboratif d'espace public basée à Grenoble. L'objectif de cette agence est de faire travailler ensemble tous les acteurs concernés par les espaces publics. Elle développe des outils d'évaluation et de préfiguration des espaces publics afin d'en optimiser la conception, en intégrant dès le départ l'animation et la gestion de ces derniers. A travers des méthodes comme l'urbanisme tactique, le design collaboratif, elle œuvre en faveur d'une ville inclusive et participative dont les espaces publics deviennent le reflet.*

- Inspirations : placemaking et urbanisme tactique

Parmi les outils pour construire la ville à partir des espaces publics, on compte le « placemaking », c'est-à-dire la transformation des espaces en lieu de vie. Les espaces publics sont au cœur du développement de la ville et ont un rôle primordial à jouer pour le vivre ensemble, ils sont support d'attractivité et traduisent l'identité locale des habitants. L'urbanisme tactique est un autre outil, qui préconise de se donner le droit à l'erreur, de recourir à l'expérimentation et de se confronter rapidement à l'espace. Il s'agit d'un processus continu d'élaboration qui vise à répondre de manière itérative aux contraintes et attentes de l'ensemble des acteurs via l'adaptation et la co-construction.

- Evaluation

La mise en place d'une démarche d'évaluation est primordiale pour ajuster une démarche en cours de route ou juger de son efficacité une fois l'aménagement de l'espace terminé. Cette évaluation peut être thématique, reposer sur les notions de confort, d'usage ou encore de perception. L'ensemble des acteurs impliqués doit participer à l'évaluation pour qu'elle soit la plus complète possible. Il faut mêler les regards, créer du dialogue pour se rendre compte que les idées des uns peuvent être des contraintes pour les autres .

- Installations éphémères :

Procéder à des interventions éphémères et réversibles permet d'amorcer un changement de regard et de s'adapter en vue d'aménagement plus solides.

## Loïc MARTIN, architecte-urbaniste, AUE

*Pour construire la ville à partir de ses espaces publics, Loïc Martin préconise une analyse objective et sensible des territoires, la mise en place d'un contexte propice à l'écoute et aux échanges entre les différents acteurs ainsi que la mise en perspective et le partage des enjeux à travers des propositions conceptuelles, graphiques et pré-opérationnelles.*

Il ne faut pas hésiter à s'inspirer de ce qui se fait ailleurs, il ne s'agit pas de prendre des idées mais de les adapter, car regarder ailleurs permet de faire un pas de côté et de se réinterroger sur l'espace dans lequel on vit.

Il faut une volonté politique forte et des techniciens aptes à y répondre, c'est l'une des clés de l'aménagement : à Lyon, les berges du Rhône sont passées d'un parking à ciel ouvert à un lieu public ouvert entre 2003 et 2008. Tout est possible à condition qu'il y ait une impulsion et une vision politiques préalables.

Pour qu'un projet soit mené à bien, il faut que chacun ait conscience de son rôle. Le rôle de l'élu est d'arbitrer, celui du technicien de proposer, celui de l'entrepreneur de réaliser. Si l'un d'eux ne joue pas bien son rôle, le projet est forcément impacté.

## Echanges avec la salle

### Question 1 :

Existe-il un risque de standardisation des espaces publics ?

Réponse par Loïc Martin, Emmanuel Redoutey, Jean-Christophe Chalandon et Jérôme Monnet :

L.M : Chaque projet est particulier, les acteurs aussi, les projets peuvent se ressembler si les concepteurs n'ont pas eu assez de temps ou de moyens.

E.R : on constate la construction d'une culture professionnelle commune mais celle-ci ne saurait gommer les spécificités de chaque projet. Par ailleurs dans les instances de concertation, il existe toujours des contrepouvoirs et la dimension politique de chaque projet se dessine dans ces instances-là.

J-C. C : Quand on intègre l'évaluation, on a la possibilité de critiquer techniquement l'efficacité, l'efficience de quelque chose. On teste, on fait des erreurs, on teste, on fait des erreurs. Ce qui est important ce n'est pas de se tromper, c'est de tester, rester attentif limite ainsi le risque de standardisation.

J.M : Je pense qu'on peut parler de complexification plutôt que de standardisation, avec davantage d'arbitrages, plus de petites erreurs que de grandes.

Une remarque, celle de Maité Casalta, vice-présidente de l'Assemblée de Corse, élue municipale de Tolla :

*« Durant cette journée il y a eu des mots qui résonnent, usage, écoute. En tant d'élue, j'ai souvent croisé des personnes qui se sentent impliquées, responsables de l'avenir du pays. Dans mon village, il y a un projet de place publique, c'est un projet primé, qui prévoit l'aménagement du bord du lac avec l'aide du CAUE. Il y a des élus qui sont sensibles, il faut avoir confiance en l'avenir, il y a des erreurs qui ont été commises, mais il y a une conscience de la gravité de la situation et une volonté de s'améliorer. »*

[www.aue.corsica](http://www.aue.corsica)